

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 11 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 27

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARIBARD Martine, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, LEMARCHANDEL Franek, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle

Étaient absents excusés : FOUCARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / DUFEIL Christophe donne pouvoir à SALIS Anaïs / BOSSARD Nelly donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / DEHEGER Vianney donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Béatrice BLANDIN, à qui il est adjoint un auxiliaire.

8. Avenant à la convention portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux Boulevard Tristan Corbière avec le SDE 35

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

Vu la convention initiale concernant des travaux de basse tension, de telecom et d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement de réseaux boulevard Tristan Corbière,

Vu le montant de l'estimation financière au stade APS pour les travaux sur le réseau électrique qui était de 59 775.54 euros dont un reste à charge de 23 910.22 euros pour la commune.

Vu l'application d'un bordereau moyenné et des adaptations de chantier pour uniquement les travaux sur le réseau électrique, un avenant est proposé, portant l'opération à 73 021.98 euros dont un reste à charge de 27 894.40 euros pour la commune.

Considérant ce qui précède, il est proposé de valider l'avenant n°1 à la convention portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux Boulevard Tristan Corbière avec le SDE 35, dont le montant s'élève à 3 984.18 euros pour les travaux sur le réseau électrique basse tension.

Considérant toutefois que le reste à charge de la commune est au total inférieur à l'estimatif prévu dans la convention initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)

- **valide l'avenant** n°1 à la convention portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux boulevard Tristan Corbière avec le SDE 35 s'élevant à 3 984.18 euros

- **précise** que l'opération s'élève au total à 73 021.98 euros dont un reste à charge pour la commune de 27 894.40 euros

- **autorise** M. le maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,

Béatrice BLANDIN